

L'Ovillois

JOURNAL DE HOUILLES

MENSUEL N° 241 MAI 2020



Covid-19
En raison de
la crise sanitaire,
L'Ovillois de mai sera
distribué dans les
boîtes aux lettres
à compter du
15 mai

Houilles citoyens solidaires
La Ville à vos côtés

PRÉVENTION

MASQUES DE PROTECTION



Dès le 27 avril, la Ville a distribué des masques de protection aux Ovillois prioritaires (personnes âgées ou vulnérables, en situation de handicap...).

Dès le 27 avril, et dans l'attente d'une distribution à l'ensemble des foyers ovillois, la Ville a distribué des masques de protection en priorité aux Ovillois âgés de plus de 65 ans, aux personnes vulnérables, aux personnes en situation de handicap, ainsi qu'aux femmes enceintes. Les distributions ont eu lieu du lundi au vendredi, de 15 h à 17 h 30, réparties sur divers points de la ville. Quatre masques ont été distribués par personne. Afin de respecter les mesures de distanciation et les gestes barrières, plusieurs véhicules municipaux ont été équipés d'une paroi en bois et en verre avec une ouverture – à l'image de celle d'une boîte aux lettres – afin de distribuer sans risque le matériel de protection.

160 000 masques commandés par la Ville
Dès le mois d'avril, la Ville a passé une commande massive de 160 000 masques à des

entreprises privées : 50 000 à usage unique (livraison vers le 4 mai) à destination des établissements scolaires, si nécessaire, 50 000 en tissu aux normes Afnor, lavables et réutilisables 50 fois (livraison vers le 18 mai) et 60 000 masques lavables supplémentaires (livraison fin juin). Les masques lavables et réutilisables seront destinés à l'ensemble des foyers ovillois. Grâce aux dons de la Région Île-de-France, la Ville a pu distribuer des masques aux personnels prioritaires (personnels soignants, sapeurs-pompiers, personnels de la petite enfance...) et aux commerçants. Ces derniers peuvent encore prendre contact avec l'Association des commerçants et artisans de Houilles (Acah) pour une nouvelle demande de masques au 06 80 06 52 19. ■

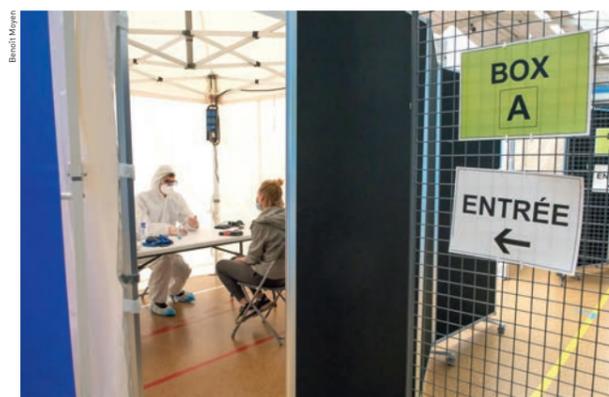
Pour toutes demandes spécifiques : houillescitoyenssolidaires@ville-houilles.fr et au 01 30 86 32 71/74.

SANTÉ PUBLIQUE

UN CENTRE DE CONSULTATION AMBULATOIRE À OSTERMEYER

Depuis le 2 avril, le gymnase Ostermeyer accueille un centre de consultation ambulatoire qui héberge les personnes présentant les symptômes du Covid-19. Organisé à l'initiative des médecins et personnels infirmiers ovillois et carrillons, avec le soutien du maire de Houilles et du maire de Carrières-sur-Seine, le centre est accessible uniquement sur prescription d'un médecin de ville ou du Samu. « Le centre a été créé pour soulager les cabinets de médecine de ville et les urgences, ainsi que pour protéger l'ensemble de la population, explique Jennifer Courtet, infirmière libérale ovilloise à l'origine du projet. Il a également pour objectif de rassurer les personnes non atteintes du coronavirus qui n'osent plus se rendre chez leur généraliste et de les inciter à le faire. »

Validé par l'Agence régionale de santé (ARS) ainsi que par l'Ordre des médecins et de la CPAM, le centre a élargi dès son ouverture son champ d'intervention en accueillant des patients d'autres communes de la Boucle. « Le centre de consultation ambulatoire n'est pas un centre de dépistage. Il reçoit exclusivement sur prescription médicale et sur rendez-vous, les consultations étant gratuites. À la mi-avril, 93 patients ont été reçus en consultation et ont pu bénéficier d'une prise en charge, réalisée par 38 médecins et 26 personnels infirmiers. » L'équipe, constamment présente au gymnase Ostermeyer, est composée d'un médecin, d'une infirmière, de deux bénévoles et d'un secrétariat, dont l'emploi du temps est organisé par l'ARS. ■



Le centre de consultation ambulatoire a été créé pour soulager les cabinets de médecine et les urgences.

ÉDITO DU MAIRE

Nous n'y étions pas préparés, et pourtant la plupart de nos concitoyens ont réagi avec responsabilité à cette situation sanitaire sans précédent.



Depuis le début de cette période difficile et l'annonce du confinement, la Ville a tout mis en œuvre, avec le soutien de ses partenaires locaux et territoriaux, pour assurer la continuité de vos services publics et rester en proximité avec vous – de l'état civil à la garde des enfants des soignants, policiers, pompiers, en passant par les services techniques, la police municipale ou l'accompagnement de nos seniors et des personnes fragiles, isolées –, pour coordonner aussi la formidable chaîne de solidarité qui s'est mise en place. Tout est fait pour limiter au maximum les désagréments générés par cette crise, pour trouver des solutions, vous informer régulièrement sur l'évolution de la situation, relayer, appliquer et faire appliquer les décisions de l'État.

Cette crise met en exergue la générosité, l'inventivité, la créativité : de magnifiques actions de proximité et de solidarité s'expriment ! Je vous laisse en découvrir quelques-unes dans ce journal. Il y en a tant d'autres !

À nouveau ici, j'adresse mes plus vifs remerciements au corps médical, aux personnels soignants et aux aides-soignants, à leurs familles. Merci aux personnels de secours et de sécurité. Merci aux agents des services publics, eau, énergie, transports en commun, ramassage des ordures ménagères, La Poste, qui assurent la continuité de notre vie quotidienne. Merci aux commerçants et à toutes celles et tous ceux qui font que notre vie peut continuer. Merci à nos agents pour leur travail rigoureux et leur engagement sans faille. Enfin un grand merci à chaque Ovilloise, chaque Ovillois qui, par son civisme et son respect rigoureux du confinement, fait que l'épidémie semble commencer à marquer le pas. Merci à tous !

Dans ces circonstances exceptionnelles, notre capacité collective à faire face rendra possible le retour à des jours meilleurs. Nous devons maintenant redoubler nos efforts pour que cette dynamique progressive de « déconfinement » se fasse dans les meilleures conditions. La Ville mobilise toutes ses ressources pour garantir la protection et la sérénité des Ovilloises et des Ovillois.

Prenez soin de vous, de vos proches !

Très cordialement,

*Alexandre Joly,
Maire de Houilles,
Vice-président du conseil départemental des Yvelines*

DÉCONFINEMENT : LES PRINCIPALES ANNONCES DU GOUVERNEMENT

Le 28 avril, le Premier ministre, Édouard Philippe, a présenté à l'Assemblée nationale le plan de déconfinement préparé par le gouvernement. Voici les principales mesures qui entreront en vigueur à compter du 11 mai jusqu'au 2 juin.

Déplacements

Les déplacements sont à nouveau autorisés dans une limite de 100 km. Au-delà, une attestation est nécessaire, notamment pour les déplacements interrégionaux qui sont tolérés uniquement pour un motif professionnel ou familial.

Rassemblements et lieux publics

Les rassemblements sur la voie publique sont autorisés mais limités à 10 personnes. Les parcs et jardins peuvent rouvrir dans les départements où le virus ne circule pas. Les plages restent fermées.

Réouverture des écoles et des crèches

> 11 mai : écoles maternelles, écoles primaires et crèches (10 enfants par groupes).

> 18 mai : collège (6^{es} et 5^{es}) avec masques obligatoires.

> Fin mai : décision pour les lycées.

Commerces

Tous les commerces, excepté les restaurants et les cafés, peuvent rouvrir en respectant un cahier des charges strict et en limitant le nombre de personnes présentes simultanément. Les marchés peuvent rouvrir sur autorisation préfectorale.

Transports en commun

L'offre des transports est adaptée pour limiter le nombre de personnes présentes, notamment aux heures de pointe (un siège sur deux est à utiliser dans le métro et les bus). Le port du masque est obligatoire dans tous les transports en commun.

Télétravail

Le maintien du télétravail et la mise en place d'horaires décalés sont à privilégier quand cela est possible.

Manifestations culturelles et sportives

Les événements culturels et sportifs doivent reprendre à partir de septembre. Les salles de cinéma restent fermées jusqu'au 2 juin minimum.

Prévention

700 000 tests virologiques peuvent être menés par semaine à compter du 11 mai. Les personnes testées positives ont l'obligation de s'isoler, soit à domicile soit dans un hôtel réquisitionné à cet usage.

À noter

L'épidémie n'étant pas uniforme dans le pays, les mesures annoncées par le gouvernement sont susceptibles d'être modifiées ou ajustées selon les départements dans les semaines à venir. ■

Infos actualisées sur ville-houilles.fr, rubrique « Actualité : Covid-19 ».

ENVIRONNEMENT

REPRISE PROGRESSIVE DES COLLECTES

Les déchets verts

Bien que la période de confinement soit prolongée jusqu'au 11 mai, la communauté d'agglomération, en accord avec ses prestataires, a annoncé une reprise progressive de la collecte des déchets végétaux, en porte-à-porte, dans les communes où elle avait été suspendue. Ainsi, deux collectes de « reprise » par commune ont été programmées entre le 27 avril et le 11 mai.

À Houilles, la première collecte a eu lieu le lundi 27 avril, la seconde sera effectuée le lundi 11 mai. Il est à noter que, à partir du 11 mai, les collectes reprendront leurs modalités et leurs fréquences habituelles conformément au calendrier annuel de collecte des déchets.

Bien respecter les consignes habituelles de présentation est essentiel afin de finaliser les collectes (celles dites de « rattrapage » étant pour le moment suspendues). Pour ce faire, seuls les déchets végétaux suivants sont acceptés : tailles, feuilles, pelouse, branchages présentés en bacs ou en sacs, dans la limite des quantités autorisées : 1 à 2 bacs + 4 sacs ou 7 sacs de 100 litres maximum laissés ouverts. Si vos déchets accumulés depuis l'arrêt ponctuel des collectes sont en quantités supérieures, nous vous remercions de stocker le surplus jusqu'à la prochaine collecte.

Le verre

La communauté d'agglomération, en accord avec ses prestataires, a annoncé la reprise de la col-

lecte du verre, en porte-à-porte, à compter du 20 avril dans les communes où elle avait été suspendue. À Houilles, la collecte du verre a repris sa fréquence habituelle conformément au calendrier annuel de collecte des déchets.

Les encombrants

Les collectes des encombrants ont repris leurs modalités et fréquences habituelles conformément au calendrier annuel de collecte des déchets : le 7 mai pour le secteur A ; le 14 mai pour le secteur B ; le 21 mai pour le secteur C ; le 28 mai pour le secteur D.

Il est à noter qu'il est essentiel de respecter les consignes habituelles de présentation afin de finaliser au mieux ces premières collectes (celles dites de « rattrapage » étant pour le moment suspendues). D'autre part, la quantité des encombrants (métaux, bois, vieux mobiliers, épaves de vélos, matelas, déchets provenant des caves et des greniers...) doit être limitée à 3 m³ (50 kg par objet d'une longueur maximale de 2 m) pour un total de 200 kg maximum. ■

[Retrouvez toutes les informations pratiques, la carte des secteurs et le calendrier des collectes des déchets sur le site \[saintgermainboclesdeseine.fr\]\(http://saintgermainboclesdeseine.fr\), rubrique « Environnement » puis « Collecte des déchets ».](#)

DÉPLACEMENT

DES PISTES CYCLABLES TEMPORAIRES POUR FAVORISER LA DISTANCIATION SOCIALE



Dans le cadre de la sortie du confinement et à compter du mois de mai, la communauté d'agglomération, en partenariat avec la Région Île-de-France, va développer sur le territoire de la Boucle un réseau de voies cyclables, provisoires et sécurisées pour privilégier les déplacements à vélo. Imaginée au départ par le collectif Vélo Île-de-France, qui regroupe plus de 30 associations cyclistes franciliennes, cette initiative a pour objectif de développer l'usage du vélo, de proposer une alternative efficace aux transports en commun et à l'utilisation de la voiture à travers des itinéraires stratégiques : quatre axes feront l'objet d'aménagements souples et provisoires pour soulager, à la sortie du confinement, les lignes de transports en commun les plus fréquentées, comme la ligne 13 du métro et les RER A, B, C et D Sud. À Houilles, les voies

cyclables temporaires seront déployées dans le courant du mois de mai sur les deux axes suivants : celui du RER A (rue de la Paix, rue Robespierre, place André-Malraux et rue Pierre-Curie) et celui de la RD308 (boulevard Barbusse et boulevard Émile-Zola).

La Région Île-de-France, qui vise les 2 millions de déplacements quotidiens à vélo en 2021 (400 000 Franciliens utilisent déjà le vélo comme mode de transport quotidien), va mobiliser 300 millions d'euros pour financer, à hauteur de 60 %, ce réseau régional de voies cyclables. Le projet comportera à terme un ensemble de neuf itinéraires totalisant 680 km. Les axes les plus stratégiques, représentant deux tiers du réseau proposé par les associations, pourraient être réalisés d'ici à 2025. La deuxième phase d'aménagement est prévue d'ici à 2030. ■

ÉCONOMIE

DISPOSITIFS D'AIDE AUX ENTREPRISES ET AUX ASSOCIATIONS



Fonds de solidarité en faveur des entreprises

Afin de venir en aide aux entreprises impactées par la crise sanitaire, l'État a mis en place un dispositif de soutien en créant un fonds de solidarité à destination du secteur économique. Ce fonds, financé par les Régions à hauteur de 25 %, permet à certains acteurs économiques de bénéficier, sur simple déclaration à la direction régionale des finances publiques, d'un versement forfaitaire de 1 500 €. Cette aide financière s'adresse aux entreprises réalisant moins d'un million de chiffre d'affaires (CA), aux entreprises qui, au mois d'avril 2020, accuseraient une baisse de 50 % de leur CA, ainsi qu'aux professionnels libéraux, micro-entrepreneurs et autoentrepreneurs qui ont dû arrêter leur activité.

Par ailleurs, la Région Île-de-France et la Banque publique d'investissement ont mis

en place un fonds de 300 millions d'euros permettant aux PME de demander des prêts à hauteur de 300 000 € avec deux ans de différé de remboursement et 100 % de « garantie Région » avec des prêts à taux zéro. D'autre part, un ensemble de mesures complémentaires ont également été mises en place pour faciliter la gestion quotidienne des entreprises : délais de paiement des échéances sociales et fiscales, remises d'impôts directs, reports de paiement des factures, prêts de trésorerie, pénalités de retard non applicables (marchés publics)...

Tous les renseignements peuvent être demandés auprès de la cellule d'aide aux entreprises de la Région Île-de-France au 01 53 85 53 85, du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h, ou à l'adresse courriel suivante : covid-19-aidesauxentreprises@iledefrance.fr

NUMÉRIQUE

UNE PLATE-FORME EN LIGNE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

En cette période de confinement, Internet est devenu indispensable pour travailler, effectuer des démarches administratives, ou encore consulter son médecin. Un réel défi pour ceux qui ne maîtrisent pas les outils numériques. Devant l'urgence de la situation, le gouvernement a lancé la plate-forme

en ligne solidarite-numerique.fr et un numéro de téléphone : 01 70 77 23 72. C'est plus de 2000 médiateurs qui sont désormais mobilisés pour répondre à toutes vos questions et pour vous apporter une aide personnalisée dans chacune de vos démarches numériques. ■

ENVIRONNEMENT

NETTOYAGE DE LA VOIE PUBLIQUE : UNE SOLUTION SANS DANGER

Afin de limiter les risques de propagation du Covid-19, la Ville a décidé de procéder une fois par semaine au nettoyage de l'ensemble du mobilier urbain (bancs, corbeilles, Abribus, rampes d'accès) de

la commune. Le produit utilisé est certifié Ecocert avec 98 % d'ingrédients d'origine naturelle. Il est donc sans effet nocif pour les personnes, les animaux domestiques et pour l'environnement. ■

Dispositifs de prêts garantis par l'État applicables aux associations

Au mois d'avril, les services du ministère de l'Économie et des Finances ont diffusé, en lien avec la Fédération bancaire française et la Banque publique d'investissement, un document de « questions-réponses » sur le dispositif de prêts garantis par l'État (PGE) à destination des entreprises. Ce document concerne également les associations et les fondations enregistrées au répertoire national des entreprises et des établissements dès lors qu'elles répondent à l'une des conditions suivantes : employer au moins un salarié, être assujéti à l'impôt, percevoir une subvention publique, être titulaire d'une commande publique. Ce document précise le mode de calcul du chiffre d'affaires de ces entités afin d'appliquer au mieux le dispo-

sitif PGE d'aide aux entreprises et aux associations. À l'instar des entreprises, les associations et les fondations bénéficient des mêmes mesures d'assouplissement : délais de paiement des échéances sociales et fiscales, remises d'impôts directs pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes, rééchelonnement des crédits bancaires, prêts de trésorerie, pénalités de retard annulées concernant les marchés publics... ■

Pour connaître toutes les étapes nécessaires afin de bénéficier du dispositif PGE, vous pouvez consulter attestation-pge.bpifrance.fr/description. Pour toute information utile complémentaire : associations.gouv.fr.

ENTREPRISES DE LA BOUCLE, LE GEBS VOUS ACCOMPAGNE

Face au ralentissement économique, le Groupement des entreprises des Boucles de Seine (GEBS) propose, à destination des commerçants, des artisans et des entrepreneurs – notamment les TPE et les PME –, un accompagnement afin de mettre en place des mesures d'activité partielle. Vous pouvez consulter le site

du GEBS (gebs.fr) pour connaître les différents dispositifs permettant de limiter l'impact sur le tissu économique local et pour vous tenir au courant des dernières actualités en matière d'obligations fiscales : déclarations de résultats IS et IR, déclarations TVA, assouplissement temporaire des règles pour les factures papier...

E-COMMERCE

« CITY LIKE », UNE APPLI MOBILE POUR SOUTENIR LE COMMERCE DE PROXIMITÉ

La période de confinement fragilise les commerces de proximité. Afin de soutenir au mieux ces entreprises, la communauté d'agglomération a fait le choix de l'application mobile « City Like », en partenariat avec les communes du territoire. Cette initiative innovante et collective a pour but de favoriser la revitalisation des commerces de centre-ville en créant une nouvelle dynamique. En effet, « City Like » permet aux commerçants, artisans et entreprises localisés en centre-ville d'informer quotidiennement les habitants des 19 communes sur les services qu'ils continuent de proposer en période de confinement.

En s'inscrivant gratuitement sur Citylike.fr pour être référencés, les commerces de proximité peuvent ainsi bénéficier d'une vitrine en ligne et communiquer en temps réel sur leurs offres et services auprès des habitants. Les consommateurs, quant à eux, peuvent retrouver gratuitement l'annuaire des commerçants et les services proposés

via l'application mobile, géolocaliser le magasin et y être guidés s'ils le souhaitent, ou encore partager une promotion ou la vitrine d'un commerçant avec d'autres utilisateurs. « City Like » vise également à soutenir l'activité des commerces de proximité après le confinement, souvent délaissés au profit de centres commerciaux excentrés et de la vente sur Internet. Disponible sur toutes les plates-formes de téléchargement, l'application est d'ores et déjà déployée sur l'ensemble des villes de l'agglomération et comptabilise à ce jour 234 vitrines et plus de 2 600 utilisateurs. ■

N. B.



Pour une insertion publicitaire dans cette page, veuillez contacter Olivier Renoux (société Cithéa) au 01 53 92 22 06 ou au 07 64 36 22 06.

CITOYENNETÉ

ACTIONS OVILLOISES : ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ



Le service de soins infirmiers à domicile continue ses visites pendant la période de confinement.



La distribution de repas aux seniors se déroule dans le respect des gestes barrières.

Afin d'apporter leur soutien aux personnes en difficulté, un grand nombre d'Ovillois se sont mobilisés, notamment à travers la plate-forme « Houilles citoyens solidaires » mise en place par la Ville. « Le principe est simple, explique Paule Dang, adjointe au maire, déléguée aux affaires sanitaires et sociales et aux seniors, coordinatrice du dispositif. Nous organisons la mise en relation entre les bénévoles qui se sont inscrits sur la plate-forme et les personnes ayant besoin d'aide, ou ayant connaissance de personnes fragiles dans leur voisinage. Nous répondons également à toutes les demandes en mettant en place des solutions adaptées et personnalisées, en privilégiant les relations de proximité,

avec l'intervention du même bénévole, en particulier auprès des personnes âgées. » Les demandes les plus courantes consistent à aller faire des courses ou chercher des médicaments pour ces personnes, mais également à rompre l'isolement de celles qui sont le plus vulnérables au moyen d'une veille et d'appels de convivialité. « Au mois d'avril, parmi les actions solidaires, il a été recensé sur la commune près d'une centaine de livraisons de courses et plus de 400 appels de convivialité effectués par des bénévoles », précise l'élue. En complément, pour alléger le quotidien des Ovillois dans cette période de confinement, des initiatives variées ont été mises en place par différents acteurs de la Ville : des services



Les Ovillois gardent le sens du rythme avec une séance de gymnastique adaptée.

Une bénévole ovilloise apporte les courses aux seniors de la résidence Les Belles-Vues.

de livraison et de drive organisés par les commerçants et artisans de Houilles et du marché ; des séances d'entraînement ou de coaching en ligne proposées par de nombreux clubs sportifs ovillois (Gym Fyz, section athlétisme des SOH, Gant d'or, ROC-HC, CNHC, Aramis tai-chi-chuan...), la livraison de repas aux sapeurs-pompiers par les membres du ROC-HC ou encore une offre culturelle et d'animations mise en ligne par la Grainetierie, la médiathèque et le conservatoire.

Le réseau Myloope soutient les commerçants

Durant toute la durée du confinement, le réseau social de commerce de proximité Myloope propose à tous les commerçants et artisans ovillois qui le souhaitent d'ouvrir

gratuitement une boutique en ligne, même s'ils ne sont pas adhérents du programme. Ces derniers peuvent également proposer à la vente des bons d'achat que les clients pourront utiliser lors de la réouverture de leurs enseignes préférées. Le réseau Myloope regroupe aujourd'hui 26 magasins partenaires, membres de l'Association des commerçants et artisans de Houilles (Acah). Il permet à quelque 5 000 Ovillois détenteurs de la carte de fidélité Myloope (gratuite) de bénéficier d'offres promotionnelles chez ces commerçants. Plus d'informations sur myloope.fr. ■

S. J.

Retrouvez toutes les actions solidaires ovilloises sur ville-houilles.fr, rubrique « Covid-19 : actions de solidarité ».

DISPOSITIF DE VIGILANCE ET D'INFORMATION EN DIRECTION DES SENIORS

Vous rencontrez des difficultés pendant la période de confinement ? Vous avez connaissance de personnes fragiles et/ou isolées nécessitant une aide particulière ? Vous pouvez proposer votre aide en devenant bénévole ou signaler toute personne en situation difficile au 01 30 86 32 71/74 ou par courriel

sur houillescitoyenssolidaires@ville-houilles.fr. Elle sera intégrée, sur sa demande, au dispositif de vigilance et d'information mis en place par la Ville. À l'heure actuelle, 2 000 seniors inscrits au dispositif de vigilance et d'information bénéficient d'une aide adaptée et personnalisée.

ASSOCIATION

UNE OPÉRATION SOLIDAIRE POUR SOUTENIR LE COMMERCE OVILLOIS



L'association Green'Houilles a lancé une opération solidaire pour soutenir les commerçants du marché et les producteurs locaux.

Afin de faire face à la crise sanitaire actuelle qui a entraîné la fermeture de l'ensemble des commerces, l'association éco-solidaire Green'Houilles a mis en place, dès le 9 avril, avec le concours de la Ville, l'opération « Commerçants et Ovillois solidaires ». Ce dispositif permet aux Ovillois de commander des produits frais auprès des commerçants du marché afin de soutenir l'approvisionnement en circuits courts et d'exprimer leur solidarité envers les producteurs locaux. Les commandes s'effectuent en ligne ou par téléphone à partir du site Internet de l'association. Des fiches détaillées de chaque commerçant précisent les modalités de commande et indiquent la marche à suivre. Les livraisons sont effectuées à domicile ou dans sept points relais de la ville (un par quartier). Les horaires des distributions, réalisées avec le

concours de bénévoles, sont indiqués aux acheteurs afin de garantir le respect strict des règles sanitaires. Lors de son lancement, le premier commerçant à inaugurer le dispositif, le maraîcher Poil de carotte, a livré 83 paniers commandés en 36 heures seulement. Depuis, une quinzaine de commerçants du marché et producteurs locaux ont rejoint l'opération.

En centre-ville aussi, les initiatives se multiplient. Plusieurs enseignes ovilloises proposent des services diversifiés de commande en ligne, de livraison à domicile ou encore de drive. Leur liste complète est à retrouver sur la page Facebook de l'Association des commerçants et artisans de Houilles (Acah) sur l'application mobile Myloope. ■

S. J.

Plus d'informations sur greenhouilles.org.

SERVICE PUBLIC

LES SERVICES MUNICIPAUX AU RYTHME DU CONFINEMENT

Depuis la mise en place du confinement, le 17 mars, et pour assurer la continuité du service public, la Ville a mis en place une cellule de gestion de crise et a modifié en conséquence l'organisation des services : permanences téléphoniques à la mairie et au centre communal d'action sociale renforcées, mise en place du télétravail pour une partie des agents, traitement des dossiers urgents pour la plupart des services (état civil, urbanisme, services techniques...), fermeture des équipements municipaux, accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de crise à la crèche Charles-de-Gaulle et dans les écoles Schœlcher et Réveil-Matin... Quels que soient les services, les agents municipaux ont su adapter leur travail au rythme du confinement et aux mesures qui s'impo-

saient face à la crise sanitaire. Cependant, certains agents dont les missions ne sont pas réalisables en télétravail ont continué à assurer leur activité sur place, en mairie ou en extérieur, en adoptant les gestes barrières imposés. Parmi eux, nous pouvons citer les agents des services techniques, qui réalisent entre autres le nettoyage de la voirie, les policiers municipaux, qui assurent une partie de leurs missions traditionnelles, les infirmières, qui continuent d'effectuer les soins à domicile, les agents de la restauration, qui préparent chaque jour les repas aux seniors, les personnels de la petite enfance et de la résidence Les Belles-Vues, qui poursuivent leurs missions d'accompagnement, ou encore les agents administratifs, qui participent également à la continuité du service public. ■



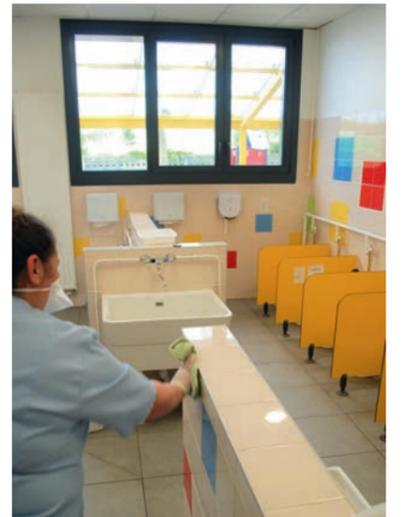
Les agents d'accueil de la mairie ont distribué, dès le 27 avril, des masques de protection aux Ovillois prioritaires (personnes âgées ou vulnérables, en situation de handicap...).



Les agents des services techniques sont mobilisés pour assurer l'entretien et la propreté des jardins et des espaces verts de la Ville.



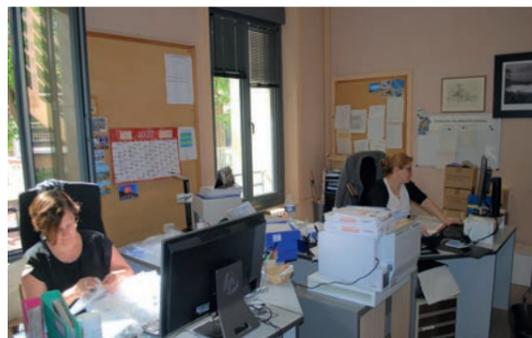
La police municipale s'assure du respect des mesures de confinement.



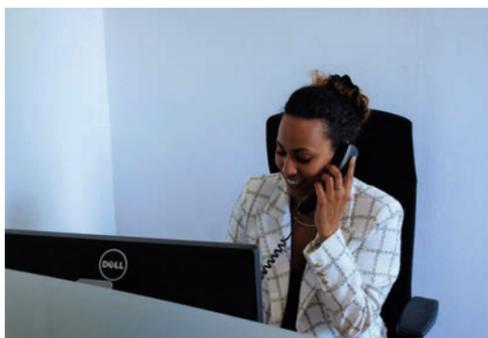
Les bâtiments communaux sont quotidiennement nettoyés par les agents d'entretien de la Ville.



Le service de la restauration de la résidence Les Belles-Vues prépare les repas aux seniors.



Le cabinet du maire organise les commandes et les distributions des masques.



Deux agents assurent au quotidien l'accueil téléphonique du dispositif « Houilles citoyens solidaires ».



Les agents préparent en mairie le matériel de protection qui est distribué depuis fin avril aux personnes prioritaires (personnes âgées ou vulnérables, en situation de handicap...).

BÉNÉVOLAT

UNE SOLIDARITÉ SOUS TOUTES LES COUTURES

Des masques cousus main ou à la machine, un professeur de technologie qui fabrique des visières avec une imprimante 3D, un atelier de couture de sur-blouses où œuvrent une quarantaine d'ouvrières... À Houilles, on ne compte plus le nombre de bénévoles qui se sont lancés dans la création de matériels de protection à destination entre autres du personnel soignant. Voici, parmi d'autres, deux exemples de solidarité ovilleoise.

Susanne Roudillon

Susanne Roudillon, qui tient le magasin de tissus et d'atelier de couture *Au fil des enfants*, n'a pas attendu longtemps pour coudre ses premiers masques. « *J'ai commencé dès le premier jour du confinement après avoir lu l'appel d'une aide-soignante sur un réseau social qui m'avait émue. J'ai utilisé un tutoriel mis en ligne par le CHU de Grenoble afin de produire des masques et de les offrir aux personnels soignants ovilleois qui m'en faisaient la demande* », explique-t-elle. Mise au chômage forcé par les mesures sanitaires adoptées par le gouvernement, la commerçante ovilleoise réalise en moyenne 250 masques par semaine. « *J'ai mis ma famille à contribution, notamment à la découpe, et nous avons ainsi amélioré notre chaîne de production !* » Aujourd'hui que la demande en provenance des soignants s'est tarie, Susanne continue de coudre des masques qu'elle propose cette fois à la vente aux Ovilleois qui la sollicitent. « *Il faut bien que je maintienne un peu mon activité commencée seulement en juin dernier ! Je fabrique maintenant un modèle de masque à deux plis Afnor [Association française de normalisation] composé de deux couches de coton avec deux attaches en jersey. C'est plus agréable pour les oreilles !* »

S. J.

Audrey Thomas

La solidarité rythme plus que jamais le quotidien des Ovilleois. Preuve en est avec Audrey Thomas, l'autoentrepreneuse qui se cache derrière l'Atelier Audrey.Couture. Depuis le début de la crise sanitaire, aidée de son conjoint Mattias, la fabricante de vêtements sur mesure confectionne des masques barrières selon le modèle préconisé par



Susanne Roudillon, gérante du magasin Au fil des enfants, fabrique dans son atelier de couture des masques barrières pour les personnels de santé.

l'Association française de normalisation (Afnor). « *Nous les distribuons gratuitement aux personnes en première ligne de cette crise, comme les caissiers, les facteurs, les éboueurs ou encore les livreurs* », explique l'Ovilleoise. « *Nous avons également décidé de faire un don de masques à la Ville, afin qu'elle puisse les redistribuer en fonction des urgences actuelles* », précise-t-elle. Ce sont plus de 100 masques qui ont déjà ainsi été offerts.



La fabricante de vêtements sur mesure Audrey Thomas confectionne des masques barrières selon le modèle préconisé par l'Association française de normalisation (Afnor).

Une démarche écologique qui reflète pleinement les valeurs de cette ancienne étalagiste dans le secteur du prêt-à-porter. C'est d'ailleurs sa prise de conscience de l'impact de l'industrie textile sur l'environnement qui l'a amenée à créer son entreprise. « *Aujourd'hui, je souhaite valoriser le travail artisanal, participer à la réinvention du métier et motiver les particuliers à donner une seconde vie à leurs vêtements !* » ■

N. B.

SCOLARITÉ



RÉOUVERTURE PROGRESSIVE DES ÉCOLES À COMPTER DU 11 MAI

Le plan de déconfinement élaboré par le gouvernement a été présenté, mardi 28 avril, par le Premier ministre, Édouard Philippe, à l'Assemblée nationale. À cette occasion, le chef du gouvernement a annoncé la réouverture progressive des établissements scolaires selon le calendrier suivant : les écoles maternelles et primaires dès le 11 mai, les collèges à partir du 18 mai dans les départements les moins touchés par l'épidémie en commençant par les 6^{es} et 5^{es}. Les lycées, quant à eux, resteront fermés jusqu'au 2 juin et une décision les concernant sera prise fin mai. Le Premier ministre a également annoncé que les masques seront « *prohibés* » pour les enfants en classes de maternelle, recommandés pour le primaire et obliga-

toires au collège. Les enseignants ainsi que les personnels des écoles recevront du matériel de protection et devront appliquer les règles de distanciation et faire respecter les gestes barrières ; le nombre d'élèves ne devant pas dépasser 15 enfants par classe. Les services de la Ville se tiennent prêts à mettre en place le dispositif en fonction des consignes qui seront données par l'Éducation nationale. ■

L'annonce de la réouverture progressive des écoles est susceptible d'évoluer dans les semaines à venir. Vous pouvez suivre l'actualité sur ville-houilles.fr, rubrique « Covid-19 : éducation ».

COMMÉMORATION

HOMMAGE AUX DÉPORTÉS OVILLOIS

Face aux mesures de confinement qui ont entraîné l'annulation de la cérémonie du 26 avril rendant hommage aux victimes de la déportation et des camps de concentration, la Ville a souhaité honorer leur mémoire à travers trois portraits d'Ovillois qui n'ont eu de cesse de combattre l'occupant nazi.

Guillaume Détraves (1887-1971) a été maire de Houilles de 1930 à 1941 avant d'entrer dans la Résistance. Arrêté par la Gestapo en 1943, il est déporté à Auschwitz puis à Buchenwald en 1944. À la Libération, il est élu conseiller municipal de 1945 à 1959, député de Seine-et-Oise aux Assemblées nationales constituantes de 1945 à 1946, puis devient membre de l'Union française de 1948 à 1958. Il décède en 1971 à Paris.

Victorien Chausse (1900-1983) est né à Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne). Percepteur à Houilles, il est aussi trésorier principal et fondateur de la Mutuelle du Trésor public. Ancien combattant de 14-18 et de 39-45, Victorien Chausse est membre du comité directeur du réseau « Résistance » et agent secret du général Montgomery. Arrêté à Houilles par la Gestapo en 1943, il est emprisonné à Fresnes puis déporté à Auschwitz, Buchenwald et Flossenbürg. Grand officier de la Légion d'honneur, médaillé de la Résistance franco-britannique, de la France libre, du Mérite social

et de l'Union nationale, il s'est éteint à Houilles. En son honneur, un parc de la ville porte son nom.

Jean Détraves (1913-1945), fils de Guillaume Détraves, est né à Beillant-Saint-Sever (Charente-Maritime). Il fait ses études à l'École des mines de Paris en 1933, puis à l'école d'artillerie de Metz en 1937 d'où il sort sous-lieutenant. Lieutenant de réserve en 1939, il commande une batterie de DCA et reçoit la croix de guerre avec étoile de bronze et une citation de l'ordre de l'armée. Démobilisé en 1940, il reprend ses fonctions d'inspecteur divisionnaire à Évreux, et entre dans la résistance en 1940. Arrêté par la Gestapo en 1944, Jean Détraves est interné et mis au secret à Fresnes. Il est ensuite transféré à Compiègne, déporté à Buchenwald puis finalement transféré à Dachau en 1945, où il meurt d'épuisement. Son corps est déposé à Cícenice (République tchèque) puis rapatrié neuf ans plus tard à Sarlat (Dordogne). ■



Le 26 avril, Michel Féron, président de l'amicale des anciens combattants, et Alexandre Joly, maire de Houilles, ont déposé une gerbe au pied du monument aux morts, dans le parc Charles-de-Gaulle, en mémoire des victimes de la déportation.

ANNULATION DES COMMÉMORATIONS DE MAI

Conformément à l'annonce du président de la République portant entre autres sur le prolongement du confinement, toutes les cérémonies sont annulées jusqu'au 11 mai. En conséquence, la cérémonie pour la commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 et la Journée nationale

des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions du 10 mai sont annulées. Un dépôt de gerbe au monument aux morts sera effectué les 8 et 10 mai, sans public, par le maire de la Ville et par les représentants d'associations d'anciens combattants.

PRÉVENTION

UNE AIDE EN LIGNE POUR FABRIQUER DES MASQUES ARTISANAUX



L'Association française de normalisation (Afnor) propose des tutoriels en ligne pour fabriquer soi-même des masques barrières.

Face à la pénurie de masques en France, et sachant que les stocks sont réservés en priorité aux personnels soignants, la Ville vous propose de réaliser des masques artisanaux via les tutoriels de l'Association française de normalisation (Afnor) à consulter sur afnor.org ou sur ville-houilles.fr, rubrique « Covid-19 : mesures de confinement » ou rubrique « Covid-19 : déplacements et transports ».

L'Afnor a également mis en place une plate-forme Web solidaire pour mettre en relation les confectionneurs et les fabricants de masques avec les employeurs souhaitant équiper leurs salariés ou leurs agents. Cette plate-forme, qui regroupe de nombreuses informations complémentaires sur le port et la fabrication de masques, est disponible sur masques-barrieres.afnor.org. ■

BRÈVES

Inhumation : recueillement des familles autorisé sous conditions

En raison de la pandémie, l'accès aux cimetières de Houilles n'est pas autorisé au public, à l'exception des cérémonies d'inhumation limitées à la plus stricte intimité. Toutefois, les familles endeuillées sont autorisées (deux personnes maximum) à venir se recueillir sur la concession d'un proche parent décédé depuis janvier 2020. Afin d'organiser le rendez-vous dans les meilleures conditions, il convient de contacter le 01 30 86 32 71 / 74.

Confinement : les contrôles de police continuent

Pour s'assurer du respect des mesures de confinement en lien avec la crise sanitaire, des contrôles de police et de gendarmerie ont été programmés dès le 17 mars sur l'ensemble du territoire français. Sur celui de la Boucle, la police a déjà effectué près de 3000 contrôles dont 556 qui ont abouti à une verbalisation. La police peut également effectuer des contrôles des regroupements dans

et devant les halls d'immeuble. Cependant, leur intervention dans les propriétés privées restant complexe, il est recommandé de prendre contact avec le bailleur et avec les syndicats de copropriété afin de faire respecter les règles. Le respect du confinement et la production d'une attestation dérogatoire pour tout déplacement sont plus que jamais de rigueur. Pour toute question, vous pouvez contacter le commissariat de police de Houilles au 01 61 04 76 00 ou via la plate-forme de tchat disponible sur police-nationale.interieur.gouv.fr.

Urbanisme : reprise des délais d'instruction des dossiers

À compter du 25 mai, tous les délais d'instruction des dossiers d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables de travaux, certificats d'urbanisme, déclarations d'intention d'aliéner...) reprennent. Pour toute information, vous pouvez contacter le service urbanisme au 01 30 86 33 35 ou sur info-urbanisme@ville-houilles.fr. ■

ANIMATIONS

QUID DES MANIFESTATIONS CULTURELLES ?

En raison de la crise sanitaire actuelle, l'ensemble des événements organisés par la Ville a été annulé et certains d'entre eux reportés. En fonction des prochaines règles de déconfinement à venir et de la disponibilité des artistes, les nouvelles dates seront communiquées dès que possible.



Absurde, maladroit et décalé, Monsieur Fraize jouera son dernier spectacle à Houilles, le 17 novembre.



L'œuvre La Confrérie des diables de Yoann Estevenin (2018) sera exposée à l'occasion de la 13^e Biennale de la jeune création, qui commencera à partir du 19 septembre.

4^e Festival d'humour de Houilles

- > Le spectacle de Monsieur Fraize est reporté au mardi 17 novembre.
- > Le one-woman-show « Le Syndrome du Playmobil » d'Élodie Poux est reporté au mercredi 14 avril 2021, dans le cadre du 5^e Festival d'humour de Houilles.

Spectacles jeune public

- > « Cendrillon... avec ma sœur », spectacle du MAB Collectif, est reporté au vendredi 25 septembre (séances scolaires) et au samedi 26 septembre (séance tout public).

Art contemporain

La 13^e Biennale de la jeune création, initialement organisée du 28 mars au 16 mai à la Graineterie, est reportée du 19 septembre au 7 novembre.

La Fabrique : ateliers art contemporain

- > Les Matinales et les P'tites mains, animations prévues dans le cadre de la 13^e Biennale de la jeune création, sont reportées respectivement les 1^{er} et 21 octobre.
- > Le projet « Procession », initialement orga-

nisé entre le 25 avril et le 16 mai dans le cadre des 10 ans de la Graineterie, est reporté au dimanche 20 septembre. Les personnes ayant réglé leur inscription aux ateliers seront remboursées.

Atelier 12

L'ensemble des stages de l'Atelier 12 prévus en avril – stage théâtre enfants, stage théâtre adultes et stage sculpture sur pierre adultes – est reporté au mois d'octobre 2020. Les personnes inscrites pour les stages de la saison 2019-2020 sont prioritaires pour le stage initialement réservé. Les inscriptions et réinscriptions aux ateliers à l'année sont reportées (nouvelles dates communiquées très prochainement).

Modalités de remboursement et de report

Les remboursements seront effectués uniquement par chèque, dès la réouverture de la Graineterie. Dans le cas d'un événement annulé, le remboursement des commandes payées sera systématique. Pour un remboursement dans le cadre d'une annulation ou d'un report, la demande doit être adres-

sée à la Graineterie dès sa réouverture et avant le 4 décembre 2020.

Dans les deux cas, envoyez votre demande à l'adresse courriel pole.culturel@ville-houilles.fr, avec pour objet : « Remboursement billets 2020 – manifestation annulée » ou « Remboursement billets 2020 – manifestation reportée ». Indiquez également le titre de l'événement ainsi que vos noms et coordonnées (dont numéro de téléphone et courriel). Enfin, indiquez si vous aviez retiré ou non votre commande et si vous êtes en possession de vos billets (en joindre la copie si possible).

La Graineterie vous contactera par courriel (ou par téléphone le cas échéant), au plus tôt à la réouverture, pour vous informer de la date à partir de laquelle vous pouvez venir récupérer votre remboursement. Les personnes en possession de leurs billets devront les restituer en échange du chèque correspondant au montant de la commande ; il est donc important de bien les conserver. Si vous n'aviez pas retiré votre commande, l'équipe de la Graineterie se charge de fournir le billet original. Seule la personne ayant réalisé la commande (et le paiement) peut prétendre au remboursement. ■



Reporté les 25 et 26 septembre, le spectacle « Cendrillon avec... ma sœur » est un étonnant voyage imaginaire mêlant musique de chambre, théâtre, art du conte et mélodrame.

LES ANIMATIONS DE LA MÉDIATHÈQUE ET DU CONSERVATOIRE SONT ANNULÉES

Par mesure de précaution et pour éviter les regroupements à risque, les animations de la médiathèque et du conservatoire sont suspendues jusqu'au mois de juillet. Toutes les équipes travaillent à reporter

la majeure partie des événements. Les périodes de réinscription et d'inscription au conservatoire sont différées et les nouvelles dates seront communiquées dès que possible.

COMMENT LUTTER CONTRE LES INSECTES INDÉSIRABLES DU PRINTEMPS ?



Le frelon asiatique.

Le printemps est déjà là ! Symbole du réveil de la nature, de renaissance et des premiers jours ensoleillés, le printemps est également la période où de nombreuses espèces d'insectes émergent pour reprendre leur activité. C'est pourquoi la Ville de Houilles vous invite à redoubler d'attention pour éviter la prolifération de certaines espèces considérées comme nuisibles pour l'homme et son environnement.

Le frelon asiatique, ou frelon à pattes jaunes, est un insecte très invasif qui représente une menace pour les autres insectes, notamment pour l'abeille domestique. Il est facilement identifiable par son thorax noir, la présence d'un anneau orangé sur l'abdomen et le bout des pattes de couleur jaune. Sa tête est noire avec la face jaune orangée. La méthode la plus efficace pour détruire ces nuisibles est la destruction de l'ensemble

des nids par un professionnel. Ne tentez en aucun cas de détruire vous-même un nid de frelons afin de ne pas mettre en danger votre sécurité et celle de votre voisinage.

La chenille processionnaire est brune avec des taches orangées. Son corps, couvert de poils urticants et allergisants pour l'homme et les animaux, peut entraîner des réactions cutanées et des troubles oculaires. Cette chenille vit dans des nids de fils de soie accrochés aux branches et se déplace en file indienne. Elle se nourrit d'aiguilles de diverses espèces de pins et de cèdres, entraî-



La chenille processionnaire.



La pyrale du buis.

nant à moyen terme un dépérissement de l'arbre.

Toutefois, il existe des éco-pièges et des traitements biologiques pour lutter contre cet insecte. La solution la plus efficace étant de faire appel à un professionnel pour couper et brûler les branches porteuses de nids.

La pyrale du buis est un papillon nocturne qui pond sur les feuilles de l'arbuste. Les chenilles qui en sortent se nourrissent des feuilles, qui brunissent et finissent par tomber. Pour lutter contre ce parasite, il existe plusieurs moyens comme la pulvérisation d'un insecticide biologique sur le feuillage. Ces chenilles n'étant pas urticantes, vous pouvez également les ramasser et les détruire directement.

La mineuse du marronnier est un minuscule papillon qui, à l'état larvaire, cause beaucoup de dégâts aux marronniers. Elle est détectable lorsque les feuilles montrent des taches rousses à leur surface. Ce nuisible provoque un dessèchement accéléré et une nécrose des feuilles, lesquelles finissent par tomber deux mois avant la période. Pour lutter efficacement contre ce lépidoptère, des pièges à base de phéromones peuvent être installés. En effet, cet outil biologique ralentit fortement la reproduction du papillon en neutralisant uniquement les mâles.

Le rat peut aussi représenter un danger pour la santé et l'habitat. Attiré par les détritiques, les déchets alimentaires et les ordures, il creuse des galeries qui le conduit de son

habitat naturel à la nourriture. Si vous constatez la présence de trous dans votre jardin, il est impératif de les reboucher et de les surveiller.

Dans un cadre préventif, la Ville organise une campagne de dératissage des réseaux d'assainissement et des bâtiments communaux quatre fois par an. Attention toutefois, la Ville ne fournit plus de produit raticide.

Le pigeon quant à lui représente également une source de nuisance pour les habitants en raison de sa forte capacité de reproduction et des nombreux dégâts qu'il cause : ses déjections entraînent le développement de parasites et sont particulièrement corrosives pour les bâtiments et les véhicules. Pour lutter contre sa prolifération, la Ville planifie une capture préventive deux fois par an. Les sites de capture sont modifiés à chaque campagne afin de lutter au mieux sur toute la ville.

Si vous constatez la présence d'un de ces nuisibles dans votre habitation ou vos locaux professionnels, vous devez contacter une société agréée 3D (désinfection, dératissage, désinsectisation). Si vous êtes locataire, vous devez avertir votre propriétaire ou bailleur. Enfin, si vous constatez la présence de ces nuisibles dans un lieu public, vous devez informer les services techniques de la Ville. ■

[Retrouvez les dates des campagnes préventives sur ville-houilles.fr](#)



La mineuse du marronnier.

Rappel du règlement sanitaire départemental

Conformément à l'article 120 du règlement sanitaire départemental, il est formellement interdit de nourrir les animaux dans l'espace public. La même interdiction est applicable aux voies privées si cette action représente une gêne pour le voisinage, si elle accentue le risque de prolifération de rongeurs ou si elle participe à la détérioration des parterres et des plantations.

Le saviez-vous ?

Prédateur reconnu, la mésange est une solution naturelle et efficace pour lutter contre certains parasites comme la chenille processionnaire et la mineuse du marronnier. Pour les attirer, vous pouvez installer des nichoirs, un point d'eau et des mangeoires en privilégiant des boules de graisse et des graines de tournesol dont elle raffole.

TRIBUNE LIBRE DES ÉLUS DE L'OPPOSITION

Houilles Ensemble, 6 élus

Confinement et inégalités

Le confinement, en cette période de pandémie, exacerbe toutes les inégalités. Elles portent en premier lieu sur le logement : une famille enfermée dans un appartement exigü et bruyant, dans lequel il est impossible de s'isoler, le vit beaucoup plus mal qu'une famille disposant d'une maison avec jardin. Sans parler des personnes sans domicile fixe et des migrants, qui sont du fait de leur situation précaire particulièrement exposés à la maladie. En cette période de fermeture de l'école républicaine, alors que sa mission est de tenter de les réduire, les inégalités sont aggravées dangereusement, du fait de la fracture numérique et de la difficulté de nombreux parents pour accompagner leurs enfants. Et ce malgré l'engagement fort des

enseignants pour maintenir le lien. L'accès aux soins est également très inégal, selon que l'on habite à Paris ou dans le 93, département où les systèmes de santé sont sous-dotés. Ces inégalités sociales entraînent une surmortalité chez les personnes précaires. Les personnes âgées, isolées ou en EHPAD, sont dramatiquement touchées par cette situation qui les fragilise encore plus sur les plans sanitaire et psychologique. Aussi devons-nous plus que jamais être attentifs aux autres et préparer l'après-crise pour combattre ensemble ces inégalités.

Groupe Houilles Ensemble
elushouillesensemble.com
 Tél. : 06 51 13 42 54.

TRIBUNE LIBRE DES ÉLUS DE LA MAJORITÉ

ID Commune, 33 élus

Surmonter la crise et préparer l'avenir

Au-delà des incertitudes, des doutes, des inquiétudes même qui étreignent chacun d'entre nous dans ces moments difficiles, les Ovillois réagissent au confinement avec maturité et se retrouvent dans une vraie dynamique d'entraide et de solidarité. Il appartient à l'exécutif municipal, avec ses moyens, de favoriser, d'accompagner, d'initier et de coordonner les actions. Les initiatives et engagements citoyens sont légion pour aider les plus défavorisés et les plus isolés, nos seniors, les entrepreneurs et les commerces. Cela nous rappelle l'importance du lien social, qu'il s'exprime dans la famille,

la vie associative, le quartier ou le travail. Remercions l'engagement des soignants, des commerçants, de la vie associative, des éboueurs, des facteurs, des forces de sécurité et de secours, des bénévoles et des personnels de la Ville, pour cette mobilisation qui montre notre capacité à réagir face à la crise. C'est un motif d'espoir pour la suite, l'après-confinement...

Les élus du groupe ID Commune, majorité municipale.
contact@idcommune.com /
facebook.com/IDcommune

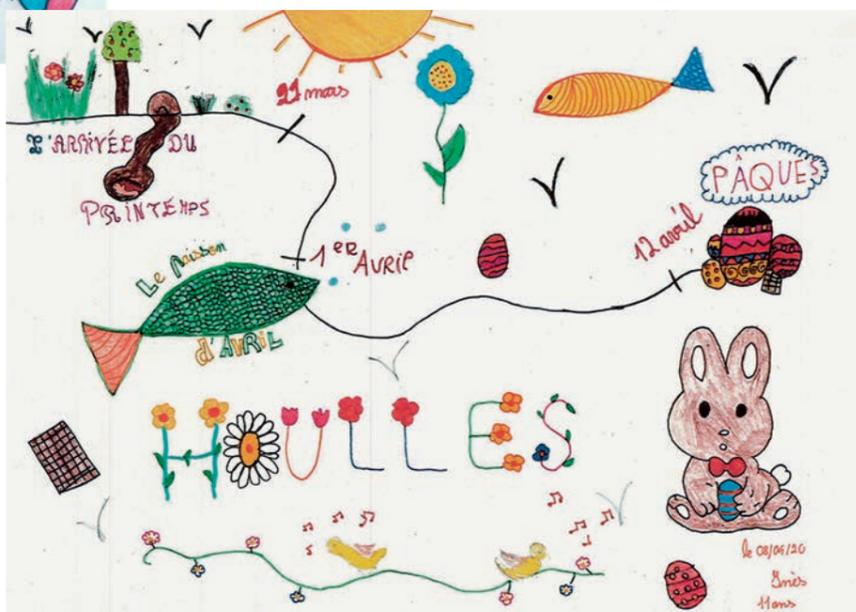
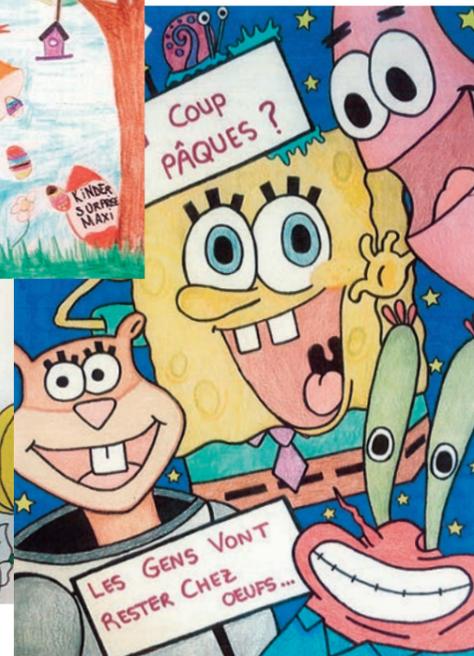
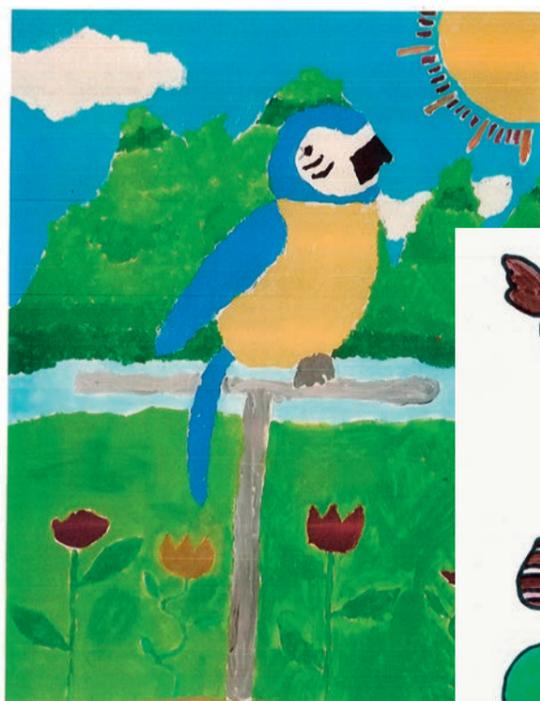
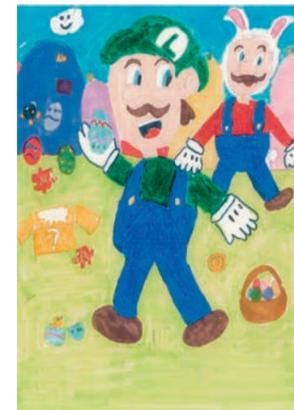
VIF SUCCÈS POUR LE CONCOURS DE DESSINS DE PÂQUES

Pas de chasse aux œufs dans le parc Charles-de-Gaulle cette année en raison des mesures de confinement ? Qu'à cela ne tienne ! À la place, la Ville a lancé un concours de dessins, pour les enfants âgés de 3 à 12 ans, sur le thème de Pâques. Près de 150 dessins ont ainsi été récoltés puis affichés au fur et à mesure au sein de la mairie. Pour remercier les enfants, le Comité des fêtes, avec le concours de la Ville et de la société Gedimat, a offert à chaque participant un nichoir à mésanges à monter et à décorer soi-même.

Tous les dessins sont visibles en ligne sur ville-houilles.fr.



En guise de remerciement, les enfants ont reçu un nichoir à mésanges à monter et à décorer soi-même.



CARNET

Naissance

Mars
Wilfried Balifi,
Kenza Belaissaoui,
Gabrielle Bideault,
Kevin Brandao,
Anaïs Escande,
Youssef Hanini,
Gabriel Maigan,
Aydenne Nanfah
Tagouda Ndzie,
Alexandre Roudaut,
Raphaël Sala,
Ismael Soudani,
Léon Sozzi,
Lina Wong,
Hélène Yuan.

Mariage

Mars
Alexandre Bilczewski
et Kaoutar Aguiieb,
Sevan Drapeau-Martin
et Kristen Duvall,
Wei Yuan et Shuang Zhang.

Décès

Mars
Raymond Bézard,
Jean-Claude Bricnet,
Lionel Cappelo,
Laurent Chappuis,
Vincent Chenet,
Killian Dalard,
Marguerite Di Giovanni née Blot,

Louis Foubert,
Marcelle Levray née Clapéron,
Antonios Makhoul,
Annette Massicard
née Garcia Alcaraz,
Antonio Natario,
Pierre Orin,
Adelia Paris
née Das Neves Lopes,
Abel Pautel,
Yvette Pededaud
née Lecourtois,
Ginette Postec née Patat,
Joao Rodrigues,
Marcel Rognon,
Louis Thomas,
Patrick Vannier.

Directeur de la publication : Alexandre Joly / Rédacteur en chef : Vincent Dubuc (vincent.dubuc@ville-houilles.fr) / Mise en page : Guillaume Lansac-Fatte / Photos : Benoît Moyen / Correcteur et secrétaire de rédaction : Olivier Chauche / Ont collaboré : Nadia Bijarch, Sophie Jobez / Tirage : 16 000 exemplaires / Impression : RAS / Distribution : Champar / ISSN : 0183-0880 / Mairie de Houilles : 16, rue Gambetta, CS 80330 78800 Houilles / Tél. : 01 30 86 32 15 / ville-houilles.fr

